

# CHUZELLES

## informations



JUILLET - AOÛT 2010

N° 108

### Sommaire :

- Page 1 : Le mot du maire
- Page 2 : Conseil municipal du 21 juillet 2010
- Page 6 : Commission travaux et urbanisme
- Page 7 : Commission affaires scolaires et périscolaires
- Page 9 : Commission "affaires sociales" & commission communale d'action sociale (CCAS)
- Page 10 : Sécurité civile
- Page 11 : Infos communales
- Page 14 : Informations sportives
- Page 15 : Pêle-mêle
- Page 16 : Cadre de Vie
- Page 17 : Ça se passe à Chuzelles !
- Page 18 : Marché de Noël

### Le mot du maire

Comme chaque année, la période estivale a été l'occasion de réaliser de nombreux travaux d'entretien aux écoles et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au Mille Club avec la rénovation des sanitaires. D'autres travaux de renforcement du réseau électrique sur notre commune sont également prévus dans les semaines à venir aussi bien en centre village que dans le secteur de Boussole, la Tour. La réfection de la route du Moulin débutera en octobre. Tous ces chantiers pourront occasionner quelques perturbations pour la circulation des riverains et usagers, je vous remercie par avance de votre compréhension. Nous travaillons également sur différents projets qui se concrétiseront en 2011 et allons programmer, à l'automne, une réunion publique pour vous présenter le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme.

Un nouveau prestataire pour l'approvisionnement des repas au restaurant scolaire, la société "Saveurs à l'Ancienne" a été retenue pour cette rentrée scolaire. A notre demande, une grande partie des préparations de repas sont élaborées à partir de produits locaux de saison. Nous avons également souhaité que des produits issus de l'agriculture biologique soient régulièrement proposés aux enfants.

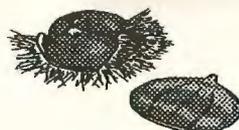
A partir du 15 octobre, nous accueillerons un nouveau garde-champêtre : Monsieur Hervé Sanglard. Il exercera ses fonctions à temps complet sur la commune en remplacement de Monsieur Loïc Aubry qui est désormais affecté en totalité sur la commune de Seyssuel.

Nous avons effectué une rentrée très active avec de nombreux dossiers qui mobilisent l'ensemble de notre équipe, ce dans l'intérêt des chuzellois et chuzelloises.

Marielle MOREL

Responsable de publication :  
M.MOREL

Comité de Rédaction :  
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;  
A. LE GOUGUEC ; G VERNAY.





## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le 21 juillet, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2010

**PRESENTS** : M. MOREL, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, MT. CARRET, C. COURNOT, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, A. TRUCHET, G. VERNAY.

**EXCUSES** : L. BUTHION (a donné pouvoir à MT. CARRET),  
O. HIRSCH (a donné pouvoir à M. MOREL)

**ABSENT** : -

**SECRETAIRE** : G. VERNAY

Remise du guide de l'élu du Pays Viennois par Monsieur Gagnaire, Maire des Cotes d'Arej, responsable de la commission intercommunalité de la CAPV.

**La séance est ouverte à 19h20.**

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2010 :

Le compte-rendu de la séance du 2 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATION N°30 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU MILIEU AQUATIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT RIVIÈRES DES QUATRE VALLÉES

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Madame le Maire explique aux membres présents que ce point n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour de la séance en raison de la réception tardive (après l'envoi des convocations) du projet de convention par le Syndicat Rivières des Quatre Vallées. Le prochain conseil municipal étant prévu début octobre, Madame le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent d'inscrire ce point à l'ordre du jour du présent conseil.

À l'unanimité, les membres présents acceptent l'inscription du point à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur GAVIOT-BLANC explique que les cours d'eau du territoire communal, de par leur nature, évoluent dans le temps et dans l'espace. La voirie, les infrastructures communes, les zones résidentielles ou encore les réseaux collectifs et privés, sont susceptibles d'être affectés par l'aléa du fonctionnement naturel du corridor fluvial (crue, embâcle, érosion, sédimentation, glissement,...). Lorsqu'un aléa de ce type menace la sécurité des biens et des personnes, la commune a le devoir de se prémunir du danger éventuel. Pour ce faire, dans l'attente du contrat de rivière porté par le Syndicat Rivières des Quatre Vallées qui établira un programme global et cohérent à l'échelle du bassin versant, la commune peut se prémunir des dangers en agissant ponctuellement.

Afin d'encadrer ce type d'intervention, la commune sollicite l'appui technique du Syndicat pour assurer la maîtrise d'ouvrage liée à ces aménagements.

La commune s'engage financièrement à assumer le coût des études et travaux à 100% des frais non subventionnables

selon les modalités prévues par la délibération n° 09-16 du comité syndical du Syndicat en date du 24 mars 2009 mentionnant que les travaux ponctuels sont entièrement à la charge des communes concernées.

Afin de pouvoir intervenir, le cas échéant, sur des terrains privés, et établir les modalités administratives, techniques et financières de réalisation et de suivi de travaux nécessaires à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune, une convention doit être signée entre les parties.

Les conventions pour chacun des travaux envisagés comportent :

- Les modalités administratives, réglementaires, techniques et financières de réalisation et de suivi des travaux entre la commune et le Syndicat Rivières des Quatre Vallées,
- Le détail, les justifications et le déroulement des opérations à réaliser,
- L'accord pour l'intervention sur leur terrain et pour le programme des travaux des propriétaires privés concernés,
- Le détail du financement des opérations.

Un projet de convention est annexé à la délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'inscription de la présente délibération à l'ordre du jour de la séance,
- Autorise Madame le Maire à signer une convention de travaux avec le Syndicat Rivières des Quatre Vallées et les propriétaires privés visés par l'objet des travaux programmés, pour tous travaux ponctuels sur le milieu aquatique nécessaires à la protection des biens et des personnes,
- Autorise madame le Maire à solliciter, éventuellement, auprès des financeurs, une aide maximum de leur part,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

**DELIBERATION N°31 : URBANISME – AUTORISATION  
DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN  
PERMIS DE CONTRUIRE**

*Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC*

Monsieur GAVIOT-BLANC informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la construction de l'ensemble comprenant un atelier technique et un restaurant scolaire sur la parcelle communale cadastrée A 2975, il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à déposer le permis de construire. L'avant projet définitif est sur le point d'être approuvé, une dernière réunion de présentation à la commission Travaux est prévue le 22 juillet en Mairie afin de valider les modifications mineures demandées par la commission Affaires scolaires.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité et autorisent Madame le Maire à signer la demande de permis de construire sur la parcelle communale cadastrée A 2975 et tous documents s'y rapportant.

**DELIBERATION N°32 : CRÉATION D'UN EMPLOI DE  
RÉDACTEUR À TEMPS COMPLET**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Madame le Maire informe les membres présents qu'afin de réorganiser le service administratif, il convient de créer un emploi de rédacteur à pourvoir au sein du secrétariat de la mairie. Une fiche de poste a été établie. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2010.

Cette création d'emploi donnera lieu à une déclaration de vacance d'emploi au grade de rédacteur auprès du Centre de gestion de l'Isère. L'emploi pourrait être pourvu par un adjoint administratif de 1ère classe qui après avoir réussi l'examen professionnel de rédacteur, a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur par le centre de gestion de l'Isère le 8 juillet 2010.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un emploi de rédacteur.

**DELIBERATION N°33 : BAIL PROFESSIONNEL**

*Rapporteur ; Marie-Thérèse CARRET*

Madame CARRET indique aux membres présents qu'il convient de faire le point sur la terminologie employée dans la délibération n° 2010-16 du 31 mars dernier concernant la signature d'un bail avec un masseur kinésithérapeute. Le bail signé avec le masseur kinésithérapeute pour les locaux communaux situés 62 rue du Verdier à Chuzelles est un bail professionnel (et non commercial) soumis aux dispositions du Code civil et de la loi du 23 décembre 1986.

Conclu pour une durée de 6 ans à compter du 16 juin 2010 et pour un loyer mensuel de 585 €, il sera révisé automatiquement chaque année (et non tous les 3 ans) par l'application de la variation de la valeur moyenne de l'indice national INSEE du coût de la construction (ICC) en prenant comme indice initial celui du 4e trimestre 2009 (valeur 1507). L'indice de révision sera l'indice du 4e trimestre de chaque année.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des erreurs de terminologie figurant dans la délibération n° 2010-16 du 31 mars 2010,
- Dit que le bail signé le 16 juin 2010 pour les locaux situés 62 rue du Verdier est un bail professionnel soumis à une révision annuelle par l'application de la variation de la valeur moyenne de l'indice national INSEE du coût de la construction (ICC) en prenant comme indice initial celui du 4e trimestre 2009.

**DELIBERATION N°34 : INSTALLATION D'UNE  
TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC :  
FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE**

*Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC*

Monsieur GAVIOT-BLANC explique que suite à l'autorisation d'installation d'une terrasse de 40 m<sup>2</sup> sur le domaine public communal pendant la période estivale, octroyée par arrêté du Maire au gérant d'un commerce situé au Belvédère, il convient de fixer le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public dans la mesure où l'activité est commerciale. Pour l'année 2010, la terrasse est installée durant la période du 17 juillet au 30 septembre.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la redevance à 40 € par mois pour 40m<sup>2</sup>, soit 1€ par mois par m<sup>2</sup> occupé. Pour l'année 2010, la redevance sera due du 17 juillet au 30 septembre.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**DELIBERATION N°35 : MISE À DISPOSITION DE  
SALLES COMMUNALES :  
RÉACTUALISATION DES TARIFS**

*Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET*

Madame CARRET indique que les tarifs de location des salles communales n'ayant pas été revus depuis 1998, il convient de les réactualiser. Les tarifs suivants sont proposés :

Salle du Mille Club :

- Pour les particuliers : 190 € pour une journée / 280 € pour 2 jours
- Pour les associations : 91 € pour une journée à compter de la 4e réservation.
- Pour le personnel communal : 110 € pour une journée (une fois par an)
- Salle des Poletières (uniquement à la journée) :
- Pour les particuliers : 80 €
- Pour les associations : 46 € à compter de la 4e réservation
- Pour le personnel communal : gratuit une fois par an

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2011. Le règlement sera revu prochainement en ce sens.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les nouveaux tarifs proposés ci-dessus,
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2011.

**DELIBERATION N°36 : DEMANDE DE PARTICIPATION  
FINANCIERE POUR LA REALISATION  
D'UNE ETUDE HYDRAULIQUE**

*Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC*

Monsieur GAVIOT-BLANC explique que des ruissellements d'eaux pluviales canalisés entre autres le long de la RN7 ont occasionnés un ravinement important dans des propriétés privées situées sur la commune.

Ces eaux de ruissellement provenant des bassins versants situés sur la commune de Seyssuel, de la RD4e, de la RN7 ; une étude a été lancée afin de définir les aménagements envisageables, de définir leur coût et la clé de répartition du montant des travaux (entre la DIR

Centre Est, le Conseil général, la commune de Seyssuel et la commune de Chuzelles).

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) le versement d'une participation financière à hauteur de 50% du coût de l'étude.

Après délibération, le conseil municipal, émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) le versement d'une participation financière.

### **DELIBERATION N°37 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT D'ENERGIE 38 (SE 38)**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour de la séance, Madame le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent son rajout.

À l'unanimité, les membres présents acceptent l'inscription du point à l'ordre du jour de la séance.

Madame le Maire rappelle aux membres présents que suite à la démission de Monsieur Francis le Boedec le 3 juin 2009, Monsieur Hubert JANIN, conseiller municipal, avait été désigné lors du conseil municipal du 8 juillet 2009, pour pourvoir à son remplacement en qualité de délégué suppléant au sein du SE38.

Cette désignation n'avait pas fait l'objet d'une délibération mais avait été inscrite dans les « points divers » figurant dans le compte rendu du conseil.

Après délibération, le conseil municipal,

À l'unanimité :

- Accepte l'inscription de la présente délibération à l'ordre du jour de la séance,
- Par 15 voix pour et une abstention (H. JANIN) :
- Désigne monsieur Hubert JANIN, délégué suppléant au sein du SE38.

### **DELIBERATION N°38 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Madame le Maire rappelle aux membres présents que l'association des Maires de l'Isère, dans le cadre d'une Charte sur la sécurité routière signée avec la Préfecture, propose la désignation de correspondants qui seront les interlocuteurs privilégiés en matière de sécurité routière à l'échelle communale et seront amenés à animer la politique de sécurité routière. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Se proposent à cette fonction les conseillers municipaux suivants :

- Monsieur Olivier HIRSCH, en qualité de titulaire,
  - Monsieur André TRUCHET, en qualité de suppléant.
- Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix pour et deux abstentions (A. TRUCHET, O. HIRSCH), désigne :
- Monsieur Olivier HIRSCH, correspondant sécurité routière titulaire,
  - Monsieur André TRUCHET, correspondant sécurité routière suppléant.

*Départ de Monsieur Patrick ALLARD (20H15)*

### **DIVERS :**

#### **Point sur les délégations du conseil municipal au maire : Marielle MOREL**

Madame le Maire informe les membres du conseil que les marchés de travaux pour la réhabilitation de la salle communale Mille Club ont été attribués fin juin. Cinq lots ont été distingués pour un montant total de 25731,25 € HT :

Lot n°1 Gros oeuvre : Ent. Millet-Nivon à Eyzin-Pinet – 2727,81 € HT

Lot n° 2 Démolition Cloisons Plafonds Peinture : Ent. Dumas Isolations Cloisons à Septème – 7072,34 € HT

Lot n° 3 : Revêtement de sol Revêtement mural : Ent. Carrot à Eyzin-Pinet – 4956,50 € HT

Lot n° 4 : Electricité : Ent ERE à Roussillon – 6733,55 € HT

Lot n° 5 : Plomberie Ventilation : Ent. Gonon à Saint Jean de Bournay – 4241,05 € HT

Les travaux sont en cours et seront réceptionnés fin août.

#### **Point travaux : Gilles GAVIOT-BLANC**

##### *Divers voirie :*

Présence de « nids de poule » route du Cloutrier : les services de la CAPV ont été relancés pour la réfection du tapis de la partie basse de la route, la partie haute sera prise en charge par les services techniques communaux.

Réfection Route du Moulin : les travaux prévus initialement au 1er semestre 2010 ont été retardés du fait du respect des dispositions de la loi sur l'Eau. Un courrier de relance sera de nouveau adressé aux services de la CAPV dont une copie sera transmise à Monsieur le Député-maire de Vienne car de nombreuses réclamations de Chuzellois mais aussi de Viennois utilisant cet itinéraire ont été reçues.

Réfection talus RD 123 suite à un accident de poids lourd courant juin : le conseil général a, a priori, prévu la programmation des travaux sur 2011 ou 2012 compte tenu des budgets prévisionnels. Étant donné la dangerosité de la voie, notamment pour les cyclistes, suite à la réduction de la chaussée, un courrier motivé sera transmis aux services du conseil général afin d'accélérer les travaux de réfection. Une copie sera adressée à Monsieur le député-maire de Vienne car la problématique sécuritaire sur la RD 123 est récurrente entre Vienne et Chuzelles, dangerosité du carrefour « Croix de Tourmente » : La Commune avait sollicité le CG38 pour la réalisation d'une étude sur ces RD hors agglomération.

Route des Dauphines : anticipant la rentrée scolaire de septembre des riverains s'inquiètent de l'absence de trottoirs sur une partie de voie menant à l'arrêt de bus. Une relance au CG38 sera faite sur ce point.

Route des Serpaizières : G. GONIN informe le conseil municipal qu'une solution pourrait être envisagée afin d'éviter le débordement du cours d'eau « l'Abereau » sur la chaussée lors de fortes précipitations au niveau de la station d'eau. Cette proposition sera étudiée au regard de la loi sur l'Eau par le Syndicat Rivières des Quatre Vallées.

Route des Martinières : un point est fait sur les divers travaux toujours en attente sur cette route.

#### *Maîtrise d'ouvrage : CAPV*

Travaux d'assainissement secteur La Devillière: les travaux de pose de la conduite en cours seront suspendus durant les 3 premières semaines d'août. Il est prévu la mise en place d'un enrobé provisoire limitant les risques de ravinement en cas d'orage.

Réfection de la route des Serpaizières : réfection sur 900 m de voirie pour un montant de 100 000 €. Le chantier est programmé à l'automne 2010.

#### *Maîtrise d'ouvrage : Commune*

Aménagement de voirie suite à l'étude de sécurité en Centre Village : la consultation pour la maîtrise d'œuvre sera lancée vendredi 23 juillet. Les offres seront remises au plus tard le 17 septembre prochain.

Construction de l'ensemble atelier technique restaurant scolaire : les consultations pour les missions contrôle technique, ordonnancement pilotage, coordination de chantier, coordination en matière de protection de la santé et sécurité des travailleurs sur le chantier et la mission géotechnique de type G12 sont en cours d'attribution.

Travaux de réhabilitation du Mille Club : réfection sanitaires, peintures, accès personnes à mobilité réduite,....

Monsieur Hubert JANIN est en charge du suivi de chantier. Des réunions de chantier ont lieu tous les mercredis.

La réception des travaux est prévue le 20 août 2010. L'installation d'un garde corps à l'entrée est à l'étude.

Travaux divers programmés :

- Mise en place d'une clôture au Mille Club,
- Installation d'un garde corps devant la maison paroissiale,
- Contrôle réglementaire des équipements sportifs communaux.

Elaboration du PLU : prochaine réunion interne sur le thème de la démographie le 1er septembre.

Présentation du diagnostic au Conseil Municipal, pour une réunion publique prévisible à l'automne 2010

#### **Informations générales CAPV :**

##### *Politique d'urbanisme intercommunal : Marielle MOREL*

Dans le cadre du projet d'agglomération, il est proposé aux communes membres le transfert de leur compétence urbanisme.

Les arguments avancés pour une gestion intercommunale de l'urbanisme sont une cohérence des politiques d'aménagement et de développement entre les communes, une assistance rapprochée, le coût financier élevé de l'élaboration ou révision d'un PLU, les pressions politiques des administrés lors de la rédaction d'un PLU, le manque de poids politique lors de la mise en compatibilité d'un PLU communal avec les différents documents supra-communaux (SCOT, schémas de l'État,...)..

Présentés lors du bureau communautaire de juin, ces arguments n'ont pas convaincu Madame le Maire d'autant plus qu'un certain nombre de documents généraux existent

déjà au niveau intercommunal tels que le Projet d'Agglomération, le PLH, le PDU, le schéma de développement commercial, le schéma d'assainissement. Les communes ont besoin de conserver une certaine autonomie dans le choix de leur orientation en matière d'aménagement du territoire. Madame le Maire indique que d'autres communes ne sont pas favorables à ce transfert, et demande aux membres présents de se positionner sur ce transfert de compétence.

Le conseil municipal étant également défavorable à ce transfert, Madame le Maire propose la prise d'une délibération en ce sens lors de la prochaine séance.

Coopération métropolitaine :

La CAPV a rejoint début juillet les 3 agglomérations de Saint-Etienne Métropole, du Grand Lyon et de la communauté d'agglomération des portes de l'Isère (CAPI) dans un projet de coopération métropolitaine. Cet ensemble métropolitain a une taille permettant d'attirer et de garder sur son territoire des entreprises qui créeront les emplois de demain. C'est également l'espace de vie qu'utilisent déjà quotidiennement les habitants de nos communes.

La CAPV s'inscrit dans cette démarche qui a été initiée par les 3 autres partenaires et est axée sur les 5 thématiques suivantes : économie, culture sport et loisirs, mobilité et déplacements, aménagement et planification des territoires, action transversale. Des groupes de travail composés d'élus et de techniciens de la CAPV vont être constitués début septembre pour se positionner sur ces différents thèmes. Une convention va être établie pour intégrer la CAPV.

*Plan de Déplacements Urbains (PDU) : Gilles GAVIOT-BLANC*

Suite au lancement de la révision du PDU du pays viennois en mai dernier, le 1er comité de pilotage composé des représentants des différentes communes s'est réuni début juillet afin de mettre au point la campagne de comptages (véhicules légers et poids lourds) qui débutera courant septembre.

*Mise à disposition de divers rapports : Marielle MOREL*

Rapport d'activité 2009 de la CAPV, Rapports 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, rapport d'activité 2009 du service transport L'Va, rapport 2009 du Systepur sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Madame le Maire prend acte de leur transmission en Mairie et informe les membres présents qu'ils sont tenus à leur disposition ainsi qu'à celle des administrés Chuzellois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Maire  
M. MOREL



## COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

### **PLU (Plan local d'urbanisme)**

La révision avance et la phase diagnostic, réalisée par la Cabinet Interstice, pourra être présentée à l'automne lors d'une réunion publique. Une concertation sera lancée également avec les agriculteurs par l'intermédiaire, dans un premier temps, d'un questionnaire.

Le « Portée à connaissance », document remis par les services de l'Etat sur Chuzelles dans le cadre de cette révision est disponible au public, en Mairie, pour consultation. Ce document indique, entre autres, toutes les personnes associées qui seront obligatoirement consultées.

### **LES ETUDES**

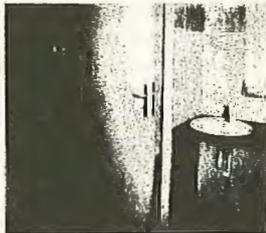
Le cabinet d'architectes Barthe est actuellement en phase de validation du projet de **construction du restaurant scolaire et du bâtiment technique**. La consultation des entreprises devrait être lancée courant octobre. Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction.

Une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée pour l'aménagement de **sécurité du centre village**. La commission analysera les offres qui étaient à rendre pour le 17 Septembre, le jeudi 23 Septembre.

Le cabinet SED a été missionné pour étudier le dispositif à mettre en place pour l'exutoire des **eaux pluviales le long de la RN7** sur Chuzelles à la hauteur du croisement de Seyssuel.

### **LES TRAVAUX**

Des travaux ont été réalisés cet été au **Mille Club**, il s'agit de la rénovation et de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des sanitaires ; l'armoire électrique a été refaite également. Pour compléter ces travaux, le mobilier (tables et chaises) sera remplacé ainsi que les appareils du coin cuisine.



A l'école, le carrelage et le mobilier scolaire dans la classe des CE2 ont été changés et il a été installé des portes « salon » devant les petits WC, dans les sanitaires filles.

Suite à une autorisation des services de la police de l'eau et en accord avec le Syndicat des 4 Vallées, nous allons procéder à des travaux d'urgence dans l'**Abereau**. Un curage léger sera réalisé dans la partie basse pour supprimer les herbes dans le lit du cours d'eau. Il est à noter que nous procédons également à des acquisitions foncières le long de l'Abereau pour réaliser des travaux plus conséquents. Ce dossier avait d'ailleurs été présenté aux propriétaires concernés.

### **LE SE38 (Syndicat énergies de l'Isère)**

Suite aux travaux réalisés par le réseau transport de l'électricité (RTE) sur le réseau 20 000 Volts, le SE38 va procéder à la **restructuration du réseau basse tension, secteur Boussole et la Tour**, ce qui permettra de réduire sensiblement les baisses

de tension et les coupures de courant. Pour ce faire, le chemin de Boussole sera fermé dans sa partie basse pendant les congés scolaires de Toussaint du 25 octobre au 03 novembre. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Serpollet.

### **La CAPV**

Les travaux de pose de l'**assainissement de la Devillère** ont repris après un arrêt en août et la fin des travaux est prévue début octobre.



Après avoir relancé la CAPV et avoir obtenu l'autorisation des services de direction départementale des territoires (DDT), les travaux de remise en état de la route du Moulin vont commencer début octobre.

La réfection de l'**enrobé de la route des Serpaizières** a commencé le 15 septembre sur une longueur de 900 m. La commune a décidé de prendre un arrêté pour limiter la vitesse sur cette voie à 70 km/h.

### **ERDF (électricité distribution réseau France)**

Des travaux sont prévus dans le centre village courant octobre. ERDF doit procéder à la **pose d'un réseau haute tension en centre village sur la RD36 et RD 123A**, ce qui permettra de restructurer le réseau et ainsi de déposer plusieurs lignes aériennes dans la commune. Ces travaux vont perturber la circulation quelques jours et nous avons demandé à ERDF que les interventions les plus pénalisantes soient réalisées pendant les congés scolaires de Toussaint.



## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

### Rentrée des classes 2010-2011 :

Le jeudi 2 septembre 2010, les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont été heureux de retrouver leurs enseignants.



Classes	Effectifs	Enseignants
Maternelle Petite Section	24	Corinne BOUVANT (Directrice)
Maternelle Moyenne Section	19	Marianne SEGUIN
Maternelle Grande Section	30	Vanessa LOCARD
CP	27	Eric ROISIN
CE1	24	Stéphanie ROLIN
CE2	26	Stéphanie MESQUIDA
CM1	28	Marie-Pierre BRUGEVIN (Directrice)
CM2	26	Delphine ODIER

Madame Brugevin, détache sa journée de direction le vendredi et est remplacée par Gaëlle BRANDLE.

Monsieur Stéphane LE LAGADEC est toujours le titulaire remplaçant.

### « Un fruit à la Récré »

Pour cette année scolaire; la commune a fait le choix de s'inscrire dans l'opération :

#### **« Un fruit à la récré »**

Chaque semaine, les enfants scolarisés dans nos écoles goûteront un fruit frais ou une préparation à base de fruits (compotes). Les fruits seront fournis par l'association RéCoTer. Cette nouvelle plateforme a pour vocation l'approvisionnement et la distribution de produits agricoles locaux auprès des structures de restauration collective.

### « Transport »

Cette année, les transports extrascolaires (courseton, piscine, gymnase...) seront assurés par la société de transport « Courriers Rhodaniens ».

### « Horaires »

Accueil de l'école maternelle	8 h 20 et 13 h 20
Ecole maternelle	8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30
Accueil de l'école élémentaire	8 h 20 et 13 h 15
Ecole élémentaire	8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 25 – 16 h 25



## Restaurant scolaire : Du nouveau dans nos assiettes

Changement de prestataire pour le restaurant scolaire : la société « Saveur à l'ancienne » a été retenue suite à notre appel d'offre.

Nous avons demandé à ce nouveau partenaire de nous proposer dans une large mesure des produits issus de l'agriculture locale ainsi que des produits bio (laitages, fruits et légumes...).

Le pain sera livré chaque matin par le boulanger de Chuzelles.

Le prix du repas est fixé à 3.72€. Le fonctionnement du restaurant scolaire reste inchangé. Il existe toujours deux services de restauration : les élémentaires à 11 h 30 et les maternelles avec les CP à 12 h15.

Deux boîtes aux lettres distinctes sont à la disposition des parents (Place des Ecoles) :

- ↓ Une à la porte d'entrée du restaurant scolaire pour le dépôt des bulletins d'inscription (le jeudi précédent au plus tard).
- ↓ Une devant l'entrée de l'école élémentaire, réservée à toute correspondance destinée au restaurant scolaire.

Nous rappelons aux enfants que le moment du repas doit rester un moment convivial. Comme précisé dans le règlement tout comportement inadapté pourra donner lieu à des sanctions.



## Garderie :

La garderie accueille les enfants à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir (18 h le vendredi).

Elle se situe dans le bâtiment préfabriqué, dans de la cour de l'école maternelle.

Une boîte aux lettres est à la disposition des parents devant l'entrée de l'école élémentaire, pour toute correspondance.

Toute prestation de garderie, quelle que soit sa durée, est due. La prestation garderie est facturée à l'heure :

- Le Matin : 7 h 30 à 8 h 20 : 1,60€
- L'après-midi : 16 h 30 à 17 h 30 : 1,60€  
17 h 30 à 18 h 30 : 1,60€
- Le Vendredi : 17 h 30 à 18 h 00 : 1,10€

Tout dépassement d'horaire après 18 h 30 les lundi, mardi et jeudi et après 18 h 00 le vendredi, sera facturé 3,50€.

La mairie a passé une convention avec la ludothèque de Vienne ce qui permet aux enfants de bénéficier d'un renouvellement de jeux tous les mois.

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons que les enfants ne sont remis qu'aux personnes autorisées et inscrites sur la fiche de renseignements distribuée en début d'année, sous réserve de se faire connaître auprès des agents présents (Mmes Dany JAMAIS et Valérie CIANFARANI).



## COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES » & COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

### Repas des aînés

La participation des aînés au repas offert chaque année par la municipalité croît et elle atteint le nombre maximal de personnes pouvant être acceptées au regard de la législation sur la sécurité des établissements accueillant du public.

Une modification de l'âge à partir duquel les personnes sont invitées à ce repas sera proposée au prochain conseil municipal et une plus grande rigueur au niveau des inscriptions (respect impératif des délais des inscriptions en mairie) sera observée afin d'arrêter le nombre de convives précisément et définitivement à la date fixée. Si le nombre d'inscrit est supérieur au nombre maximal autorisé, la sélection se fera sur un critère d'âge.

#### Proposition :

66 ans à la date du repas en 2011, puis 67 en 2012 ....jusqu'à 70 ans en 2015

### Logement social

*(Extraits d'un document CAPV...l'élaboration de programmes de logements locatifs sociaux)*

Depuis plusieurs années, de nombreuses familles peinent à se loger dans le parc privé et de nouvelles catégories de ménages, telles que les salariés, rencontrent aujourd'hui les mêmes difficultés. Pour répondre aux besoins en matière de logements et assurer la mixité sociale sur un territoire, le logement locatif social est devenu un élément indispensable d'une politique locale de l'habitat.

#### ➤ Les différents types de logements sociaux

Les logements sociaux sont désignés par le type de financement dont ils ont bénéficié pour leur construction :

- **Le Prêt Locatif Aidé Intégration** qui correspond aux logements PLAI : ces logements sont destinés aux ménages qui cumulent de faibles ressources et des difficultés sociales. Il s'agit de leur offrir une solution de logement pérenne avec, si nécessaire, un accompagnement social afin de favoriser leur intégration.
- **Le Prêt Locatif à Usage Social** qui donne lieu aux logements PLUS : ces logements correspondent au logement social « standard » ; près de la moitié de la population du pays viennois est éligible aux plafonds PLUS.
- **Le Prêt Locatif Social** qui correspond aux logements PLS ; ils entrent dans la catégorie des logements sociaux mais constituent plutôt une offre intermédiaire dont les loyers se situent entre ceux du parc social PLUS et ceux du marché libre.

#### ➤ Qui sont les financeurs du logement social ?

Afin de compléter les prêts contractés par les bailleurs, les opérations de logements sociaux bénéficient des aides de la pierre versées par **l'Etat ainsi que par le Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône Alpes, la CAPV et les communes.**

De manière générale, plus le logement est « social », plus le montant de ces aides est élevé.

A Chuzelles, avec seulement 15 logements sociaux, alors que chaque commune doit disposer en 2011 d'un minimum de 20 logements sociaux pour 1000 habitants, soit 40 logements pour Chuzelles (objectifs fixés par le plan local de l'habitat) nous étudions les différentes possibilités de remédier à ce déficit de logements sociaux.



## SECURITE CIVILE

### Le projet du Plan Communal de sauvegarde est en phase finale.

Un courrier des quatre communes (Chuzelles, Luzinay, Serpaize et Villette de Vienne) informe les services de la préfecture des étapes réalisées, et joint les plans communaux de sauvegarde avant les délibérations municipales, afin de solliciter un contrôle de légalité a priori.

Au cours du projet, la commune de Chuzelles s'est rapprochée de **la Croix Rouge, antenne de Vienne**, afin de construire une convention d'aide dans la gestion des sinistrés en cas d'évènements majeurs, impliquant une assistance sanitaire. La proposition de convention devrait être débattue au cours du mois de septembre 2010.

Toujours dans l'esprit de sensibiliser aux gestes nécessaires pour réagir face à une victime d'accident, la municipalité travaille de concert avec l'école élémentaire, afin d'organiser une formation, avec la Croix Rouge. Cette formation sera à destination des élèves et leur apprendra **5 gestes de premiers secours**. Ce travail est piloté par la commission scolaire et parascolaire, avec le soutien du groupe de travail communal du P.C.S.

En outre, dans le cadre de la collaboration de la commune avec la Croix Rouge, nous participerons à **la collecte nationale de la Banque Alimentaire** courant novembre 2010 : les modalités vous seront communiquées par voie de presse.

De plus, le **DICRIM**, document d'information destiné à chaque habitant, fera l'objet d'une réunion de projet avec la commission scolaire et parascolaire, ainsi que les écoles, courant octobre 2010.

Enfin, **l'exercice de simulation de crise** sera programmé d'ici fin décembre 2010. Une réunion préparatoire des élus sera organisée.

**Rappel** : toute chuzelloise et tout chuzellois souhaitant apporter son aide lors d'un incident majeur, peut retirer en mairie un formulaire. Ce formulaire vous permet d'être informé sur la gestion de crise (déroulement ; responsabilités...) et d'informer la municipalité de la nature de ou des aide(s) proposée(s). Les coordonnées des élus en charge du dossier sont apposées sur ce formulaire.

Nous vous tiendrons informés des suites de ce projet lors du prochain bulletin municipal.

### Mairie - 38200 CHUZELLES

**Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08**

**e-mail : [mairie-chuzelles@wanadoo.fr](mailto:mairie-chuzelles@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)**

#### Horaires d'ouverture au public :

**Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30**

**Mercredi : 10h00 - 11h30**

**Vendredi : 16h00 - 19h00**



Le ramassage scolaire pour l'école primaire de Chuzelles est assuré du lundi au vendredi (sauf mercredi) pendant les périodes scolaires aux arrêts et horaires suivants :

<b>ALLER : des points de ramassage vers l'école</b>		
<b>N°ARRET</b>	<b>NOM ARRET</b>	<b>HORAIRE</b>
110.09	Auberge La Vallée	8.05
110.07	Moulin Leveau lot.	8.07
110.06	Les Serpaizières	8.08
110.10	Le Gruyère	8.09
110.11	Thiers	8.10
110.12	La Boussole	8.11
110.13	Pauphile I	8.13
110.14	Pauphile II	8.14
110.15	Pauphile RN7	8.16
110.08	La Boussole RN7	8.17
110.01	Les Pins Restaurant	8.20
110.07	Chuzelles école	8.25

N° service billettique : 11001

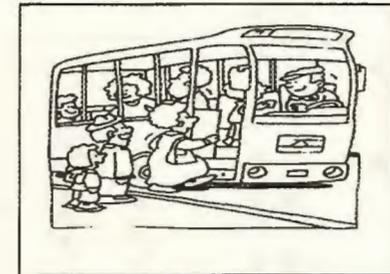
<b>RETOUR : de l'école vers les points de ramassage</b>		
<b>N°ARRET</b>	<b>NOM ARRET</b>	<b>HORAIRE</b>
110.07	Chuzelles école	16.30
110.01	Les Pins Restaurant	16.35
110.08	La Boussole RN7	16.37
110.15	Pauphile RN7	16.38
110.14	Pauphile II	16.41
110.13	Pauphile 1	16.42
110.12	La Boussole	16.44
110.11	Thiers	16.45
110.10	Le Gruyère	16.46
110.06	Les Serpaizières	16.47
110.07	Moulin Leveau lot.	16.48
110.09	Auberge La Vallée	16.50

N° service billettique : 11002

## INFOS COMMUNALES : TRANSPORTS SCOLAIRES 2010 / 2011

### 1. LIGNES 2040 « CHASSE-VIENNE » : de Chuzelles vers les lycées et collèges

DESTINATION	LMMeJV	LMMeJV	LMJV	LMMeJV
CHUZELLES LES PINS	7 H 10		7 H 35	8 H 21
CHUZELLES BOUSSOLE		7 H 20	7 H 38	
COLLEGE GRANGE			7 H 45	RV 8 H 27
MONTEE BON ACCUEIL			7 H 50	8 H 29
VIENNE QUAI PASTEUR	RV 7 H 30	RV 7 H 30		
VIENNE GARE ROUTIERE				8 H 45
VIENNE L'ISLE GALILEE				8 H 50
VIENNE LYCEE HOTELIER				8 H 47
VIENNE JEU DE PAUME	7 H 45			
SAINT ROMAIN LYCEE	7 H 50	7 H 45		



En cas de problème sur une des lignes, n'hésitez pas à contacter le service transport de la CAPV ou la mairie.  
Fiches complètes disponibles en mairie.

### 2. LIGNES 2040 « CHASSE - VIENNE » : des lycées et collèges vers Chuzelles

DESTINATION	LM	JV	LMJV	LMJV	LMJV	Me	Me	Me
SAINT ROMAIN LYCEE							12 H 10	
VIENNE L'ISLE GALILEE			16 H 05	17 H 10	18 H 10			
VIENNE LYCEE HOTELIER			16 H 07	17 H 12	18 H 12			
VIENNE GARE ROUTIERE			16 H 10	17 H 15	18 H 15			
VIENNE PLACE PICHAT			16 H 12	17 H 20	18 H 20			
VIENNE JEU DE PAUME			16 H 15				12 H 30	
VIENNE QUAI PASTEUR			RV 16 H 20	RV 17 H 22	RV 18 H 22		RV 12 H 40	
MONTEE BON ACCUEIL	16 H 03	16 H 00				12 h 10		12 H 10
COLLEGE GRANGE	16 H 00	16 H 03				12 h 12		12 H 13
CHUZELLES BOUSSOLE	16 H 32	16 H 08	16 H 34	17 H 27	18 H 27		12 H 48	12 H 17
CHUZELLES LES PINS	16 H 30	16 H 10		17 H 29		12 h 21	12 H 50	

3. **LIGNES 2760 « VALENCIN - VIENNE »** : de Chuzelles vers les lycées et collèges

DESTINATION	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMJV	LMMeJV	Me	Sa
CHUZELLES TOURMENTE	7 H 16	7 H 28		7 H 30	8 H 06	7 H 30	7 H 25
CHUZELLES PLACE	7 H 17		7 H 18	7 H 32	8 H 08	7 H 32	7 H 27
CHUZELLES BOIRON	7 H 18		7 H 19	7 H 34	8 H 10	7 H 34	7 H 28
CHUZELLES GARAGE	7 H 19		7 H 21	7 H 35	8 H 12	7 H 35	7 H 29
CHUZELLES SERPAIZIERES	7 H 21		7 H 22	7 H 36	8 H 14	7 H 36	7 H 30
CHUZELLES MOULIN LEVEAU	7 H 22	7 H 32		7 H 38	8 H 15	7 H 38	7 H 31
CHUZELLES AUB. LA VALLEE	7 H 23*		7 H 26*	7 H 40*	8 H 16*	7 H 40*	7 H 32*
VIENNE BON ACCUEIL				7 H 45	8 H 29	7 H 45	
VIENNE COLLEGE GRANGE				7 H 50	8 H 31	7 H 50	
VIENNE JEU DE PAUME	7 H 35	7 H 40	7 H 35				
VIENNE GARE ROUTIERE					8 H 55		7 H 55
VIENNE LYCEE HOTELIER	7 H 47						
VIENNE L'ISLE	7 H 50						
SAINT ROMAIN LYCEE		7 H 45	7 H 45		8 H 45		7 H 45

**LEGENDE :**

- L : Lundi
- M : Mardi
- Me : mercredi
- J : jeudi
- V : Vendredi
- Sa : samedi
- \* Arrêt Leveau Ecole (+ 1 à 3 minutes)
- RV** : Lieux de correspondance

4. **LIGNES 2760 « VALENCIN-VIENNE »** : des lycées et collèges vers Chuzelles

DESTINATION	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	Me +	Me +	Sa	Me
SAINT ROMAIN LYCEE	16 H 15		17 H 10					12 H 15	12 H 10	
VIENNE L'ISLE		17 H 10		18 H 10			12 H 10			17 H 10
VIENNE GARE ROUTIERE		17 H 20		RV 18 H 20					12 H 00	17 H 15
VIENNE PLACE PICHAT				18 H 25						17 H 20
VIENNE JEU DE PAUME	16 H 25	17 H 25						12 H 20	12 H 15	
VIENNE LYCEE HOTELIER		17 H 12		18 H 12						17 H 12
VIENNE COLLEGE GRANGE					16 H 00	17 H 08				
VIENNE BON ACCUEIL					16 H 02	17 H 10	12 H 12			
CHUZELLES AUB. LA VALLEE	16 H 30*	17 H 30*	17 H 30*	18 H 35*	16 H 08*	17 H 24*	12 H 20*	12 H 25*	12 H 37*	
CHUZELLES MOULIN LEVEAU	16 H 32	17 H 32	17 H 32	18 H 37	16 H 10	17 H 25	12 H 22	12 H 27	12 H 38	
CHUZELLES SERPAIZIERES	16 H 33	17 H 33	17 H 33	18 H 38	16 H 11	17 H 27	12 H 23	12 H 28	12 H 39	17 H 39
CHUZELLES GARAGE	16 H 34	17 H 34	17 H 34	18 H 39	16 H 12	17 H 29	12 H 25	12 H 25	12 H 40	17 H 40
CHUZELLES BOIRON puis PLACE	16 H 36	17 H 36		18 H 41	16 H 14	17 H 31	12 H 26	12 H 32	12 H 42	17 H 42
CHUZELLES TOURMENTE	16 H 37	17 H 37		18 H 42	16 H 15	17 H 33	12 H 30	(12 H 27)	12 H 43	17 H 43



## INFORMATIONS SPORTIVES

### ➤ Activités pédestres :



#### Dimanche 3 octobre :

Départ à 9h (Gymnase de l'Isle)

- Trois parcours urbains de 7km, 10 km et 21 km qui traversent la vieille ville de Vienne. De la pyramide au temple d'Auguste en passant par Pipet (pour le 21 km) et le théâtre antique. le 7 km et le 10 km sont plats et roulants. Accessibles aux personnes handicapées. Nouvelle arrivée le long des berges du Rhône.
- Course nature le 2 octobre.

#### Jeudi 11 novembre :

- Cross de Pont Evêque à 9 H 30. Marche de 10 kms à 9 H. Course enfants

### ➤ Horaire de la salle de remise en forme – Piscine de Vilette de Vienne -



- Lundi : 10 h 00 à 19 h 45
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10 h 00 à 18 h 45
- Samedi : 12 h 00 à 17 h 30
- Dimanche : 10 h 00 à 12 h 30

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

#### TARIFS AU 01/09/2010

- Entrée : 10.00 €
- Carte de 6 entrées : 45.00
- Carte de 12 entrées : 80.00 €

**Ce droit d'entrée vous donne accès à la piscine aux heures d'ouverture au public.**

### ➤ Horaire de la piscine de Vilette de Vienne :



#### HORAIRES D'HIVER

**Du 06 Septembre 2010 au 30 juin 2011**

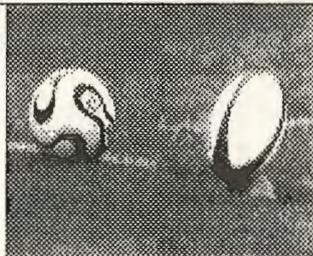
- Lundi : 12 h 00 à 13 h 30 --- 16 h 30 à 19 h 15
- Mardi, vendredi : 12 h 00 à 13 h 30 --- 16 h 30 à 18 h 45
- Mercredi : 15 h 15 à 18 h 30
- Jeudi : 12 h 00 à 13 h 30
- Samedi : 14 h 00 à 17 h 30
- Dimanche : 10 h 00 à 12 h 45

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

#### TARIFS au 01/09/2010

- Enfants (de 4 à - 14 ans) : 3.20 € (carte de 10 entrées : 22 €)
- Adultes : 4.20 € (carte de 10 entrées : 34 €)

### ➤ Agenda sportif :



#### RUGBY CLUB DE LA SEVENNE :

- Dimanche 3 Octobre : RCS – Saint Fons –Stade Luzinay – 15 H 00
- Dimanche 17 octobre : RCS – Saint Amour – Stade Luzinay – 15 H 00

#### FOOTBALL CLUB DE LA SEVENNE :

- Dimanche 10 octobre : FCS – O de Bellerocche – Stade Vilette – 15 H
  - Dimanche 7 novembre : FCS – US Vénissieux 2 – Stade Vilette – 15 H
  - Dimanche 21 novembre : FCS – Hte Brevenne F – Stade Vilette – 15 H
- L'équipe réserve FCS 2 joue également les mêmes jours à 13 heures.



## PELE MÊLE

### ➤ EXPOSITION ITINERANTE SCOT SUR VIENNE



Dans le cadre de la concertation du projet SCOT des Rives du Rhône, une réunion publique se tiendra à Vienne pour les communes de la CAPV le :

**jeudi 7 octobre à 20 heures  
à la salle des fêtes de Vienne.**

Deux expositions présentant la concertation sur le SCOT, ou Schéma de COhérence du Territoire (projet d'aménagement et de développement du territoire) auront lieu :

- **du 8 au 15 octobre 2010 dans la maison de quartier de Malissol ;**
- **du 11 au 22 octobre en salle du conseil de la mairie d'Estrablin ;**
- **du 18 au 22 octobre dans la maison de quartier de l'Isle ;**
- **du 22 novembre au 3 décembre en salle du conseil de la mairie de Chasse sur Rhône.**

D'autres informations sur le site : [www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

### ➤ SECURITE ET RESPECT DES AUTRES



Selon arrêté préfectoral et règlement de chasse de l'ACCA de Chuzelles, l'ouverture générale de la chasse a eu lieu le 12 septembre pour se terminer le 2 janvier. La chasse est ouverte de 7 heures à 19 heures (à partir du 1<sup>er</sup> novembre, de 7 heures 30 jusqu'à 17 heures et à partir de 8 heures le 1<sup>er</sup> décembre) La chasse est interdite entre 12 heures et 14 heures jusqu'au 11 novembre inclus.

En fonction des espèces, les jours d'ouverture sont le dimanche jusqu'à la fermeture et le mercredi, samedi, dimanche et jours fériés à partir du 4 octobre. Tir du pigeon autorisé les mardis et jeudis jusqu'au 3 octobre.

**Chasseurs et promeneurs partageront pour quelques temps leur espace de loisirs et pour respecter les activités de chacun en forêt ou tout lieu chassable, nous espérons que chacun aura à cœur de respecter les simples consignes de prudence et de savoir vivre.**

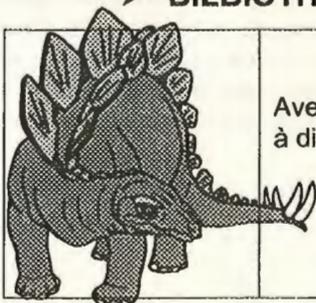
### ➤ SECURITE



Après plusieurs axes routiers de la commune à forte densité de population, c'est au tour de la route des Serpaizières de bénéficier d'une limitation de vitesse autorisée à 70 km/h.

En effet, il faut rappeler que si ces voies sont en dehors de l'agglomération proprement dite, elles n'en sont pas moins proches de nombreuses habitations. Par la pose de ces panneaux de limitation, c'est la sécurité des riverains que nous souhaitons enfin voir respectée.

### ➤ BIBLIOTHEQUE



Avec la rentrée, les romans sélectionnés pour le festival "**Sang d'Encre**" sont mis à disposition des lecteurs pour la nomination du prix "gouttes de sang d'encre".

L'exposition sur les **DINOSAURES** se met en place. Rendez vous le 20 septembre !



## COMMISSION CADRE DE VIE

### GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE ALORS VISIONS LE BON CONTAINER !

Nous constatons à nouveau soit que **les points d'apports volontaires** sont utilisés comme lieux de décharge, soit que les déchets ne trouvent pas le bon container !...

#### Rappels :

- **Le jaune** : il recueille **tous les emballages ménagers** :
  - Les briques alimentaires, boîtes et petits cartons : briques de lait et de jus de fruits ; boîtes de céréales, paquet de lessive...
  - Les emballages métalliques : désodorisants, boîtes de conserve, bouteilles de sirop...
  - Les bouteilles et flacons en plastique : bouteilles d'eau, jus de fruit, soda, bouteilles de lait, soupe ; flacons de produits ménagers, flacons de produits de toilettes

**Attention : ne sont pas acceptés les pots de yaourt, de crème, sacs, boîtes à oeufs...**

- **Le vert** : il recueille **tous les emballages en verre** :
  - Les bouteilles
  - Les pots et bocaux en verre

**Attention : ne sont pas acceptés la porcelaine, les ampoules, la vitrocéramique, les couvercles...**

- **Le bleu** : il recueille :
  - Les papiers,
  - Les journaux,
  - Les magazines et les prospectus.

**Vous pouvez apposer un autocollant « stop-pub » sur votre boîte aux lettres si vous ne souhaitez plus recevoir de publicité.**

### ET PROFITONS DE NOS SENTIERS PEDESTRES....

La commission « Cadre de Vie » poursuit son action en faveur de l'ouverture ou de l'entretien des sentiers vicinaux : le recensement des sentiers est réalisé, toutefois, certains chemins communaux débouchent sur des propriétés privées : il est donc nécessaire de se rapprocher des propriétaires afin de détenir leur autorisation pour laisser passer les piétons.... Nous vous communiquerons au fur et à mesure les sentiers qui s'ouvriront à vous, mais en attendant, nous vous remercions de bien vouloir respecter la propriété de chacun.



**Quel type de chauffage utiliser ? Comment réhabiliter mon habitation pour consommer moins ? Comment choisir mon isolation ? Comment choisir mes appareils électroménagers ? Quelle énergie renouvelable pour quelle utilisation ?**

**La mission des Espaces Information Energie est d'assurer un service gratuit, neutre et indépendant, en donnant priorité à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Les conseillers de l'AGEDEN vous reçoivent, au téléphone ou sur rendez-vous, à leur permanence sur Grenoble ou près de chez vous à l'occasion de permanences décentralisées : Vienne les deuxièmes et quatrièmes mercredis dans les locaux de la CAPV à l'Espace Saint-Germain.**



# "ça se passe à... CHUZELLES"

Programme des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
SAMEDI 9 OCTOBRE	COINCHE TRAIT D'UNION	14 H	MILLE CLUB
SAMEDI 9 OCTOBRE	ASSEMBLEE GENERALE ARTS ET LOISIRS A GOGO	11 H	POLETIERES
LUNDI 18 OCTOBRE	DON DU SANG ARVS	16 H 00 19 H 00	MILLE CLUB
SAMEDI 6 NOVEMBRE	APRES MIDI DETENTE AFR	14 H 30	MILLE CLUB
DIMANCHE 14 NOVEMBRE	MATINEE BOUDIN ABC BOULES	9 H-12 H	MILLE CLUB
DIMANCHE 21 NOVEMBRE	REPAS CHOUCROUTE TRAIT D'UNION	12 H	MILLE CLUB
SAMEDI 4 DECEMBRE	MARCHE DE NOEL	17 H-22 H	PLACE DE LA MAIRIE
SAMEDI 5 DECEMBRE	MATINEE SAUCISSES FNACA	9 H-12 H	MILLE CLUB
SAMEDI 11 DECEMBRE	CONCERT ECOLE DE MUSIQUE	20 H 30	MILLE CLUB

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



**DON DU SANG  
LUNDI 18 OCTOBRE  
16 H 00 - 19 H 00  
MILLE CLUB**



# CHUZELLES

10<sup>ème</sup> édition  
**MARCHE DE NOEL**

**SAMEDI**  
**4 DECEMBRE 2010**

17H00 - 22h00 au centre du village



**TELETHON  
NON STOP**

**Animation  
Spectacle**

**RESTAURATION  
DEGUSTATION**

**Artisanat**



**Arrivée du Pere Noël  
vers 20h00**

Organisé par la municipalité de Chuzelles avec  
la participation des associations et des commerçants

Bulletin tiré à 860 exemplaires  
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N°108 – dépôt légal août 2010.